Margaret P. Grafeld Declassified/Released US Department of State EO Systematic Review 22 May 2009

Message Text

PAGE 01 NATO 00563 01 OF 04 021126Z
ACTION EUR-12

INFO OCT-01 ISO-00 CIAE-00 PM-04 INR-07 L-03 ACDA-07
NSAE-00 PA-01 SS-15 PRS-01 SP-02 USIA-06 TRSE-00
SAJ-01 DODE-00 H-01 NSC-05 CU-02 EB-08 /076 W
----------021203Z 019916 /14
P 020857Z FEB 77
FM USMISSION NATO
TO SECSTATE WASHDC PRIORITY 1468
INFO AMEMBASSY BONN
AMEMBASSY BRUSSELS
AMEMBASSY COPENHAGEN
AMEMBASSY DUBLIN
AMEMBASSY LONDON
AMEMBASSY LUXEMBOURG
AMEMBASSY PARIS
AMEMBASSY ROME
AMEMBASSY THE HAGUE
USMISSION EC BRUSSELS

C O N F I D E N T I A L SECTION 1 OF 4 USNATO 0563

DEPARTMENT FOR EUR/RPM

E.O. 11652: GDS
TAGS: NATO, PFOR, CSCE, EEC, UK
SUBJECT: EC-9 PAPER OF DEFINITION OF DETENTE

REF: (A) LONDON 01509, (B) 76 USNATO 5736

UK DELEGATION HAS CIRCULATED FOLLOWING TEXT OF EC-9
PAPER ON DEFINITION OF DETENTE WHICH WAS APPROVED BY
EC POLITICAL COMMITTEE JANUARY 25-26 (REF A).
PAPER, WHICH IS EXPANDED VERSION OF EARLIER DUTCH DRAFT
CIRCULATED AT NATO IN OCTOBER 1976 (REF B), WILL
PROBABLY BE DISCUSSED AT FEB 7 MEETING HERE OF NATO CSCE
EXPERTS. TO EXPEDITE TRANSMISSION, WE HAVE NOT UNDER-
CONFIDENTIAL

PAGE 02 NATO 00563 01 OF 04 021126Z

TAKEN TRANSLATION OF LENGTHY FRENCH-LANAGUAGE TEXT.

II. POSITION DE DEPART ET CONSIDERATIONS GENERALES

1. LA POLITIQUE DE DETENTE S'EXPLIQUE PAR LA "SITUATION DE
DEPART" ENTRE L' OUEST ET L'EST. POUR L'EUROPE CETTE
SITUATION EST CARACTERISSEE PAR:
(A) LA DIVISION DE L'EUROPE ET DE L'ALLEMAGNE,
(B) L' ANTAGONISME SUBSISTANT ENTRE LES SYSTEMES ET LES
CONVICTIONS POLITIQUES DES DEUX CAMPS (DU COTE SOVIETIQUE,

Margaret P. Grafeld Declassified/Released US Department of State EO Systematic Review 22 May 2009

Margaret P. Grafeld Declassified/Released US Department of State EO Systematic Review 22 May 2009

CES CONVICTIONS CONDUISENT A UNE POLITIQUE ETRANGERE DE
CARACTERE EXPANSIONNISTE SAISISSANT TOUTE OCCASION D'ETENDRE
L'INFLUENCE DE L'UNION SOVIETIQUE SUR LE PLAN MONDIAL).
EN MEME TEMPS LES ENGAGEMENTS EN MATIERE DE DETENTE PRIS PAR
CE PAYS AMENENT PARALLELEMENT LES GOUVERNEMENTS DU PACTE DE
VARSOVIE A EXERCER UNE VIGILANCE ACCRUE, AFIN D'EVITER L'
EROSION DU STATUS QUO POLITIQUE ET IDEOLOGIQUE DE L'EUROPE
DE L'EST.
(C) D' AUTRE PART LA VOLONTE DE TOUS LES GOUVERNEMENTS D'EVITER
UN CONFLIT MILITAIRE QUI COMPORERAIT LE RISQUE D'UNE
ESCALADE NUCLEAIRE.

2. LA DETENTE EST UN PROCESSUE DYNAMIQUE ENGLOBANT L'EN-
SEMBLE DES ELEMENTS CONSTITUIPFS DES RELATIONS ENTRE L'EST ET
L'OUEST, CARACTERISE PAR LEUR CONJONCTION A UN CERTAIN NIVEAU
D'EQUILIBRE ET DE STABILITE PERMETTANT LE DEVELOPPEMENT
PROGRESSIF D'UNE POLITIQUE DE MODERATION VOLONTAIRE ET DE
COOPERATION MUTUELLEMENT AVANTAGEUSE ENTRE LES ETATS.

3. POUR L'OCCIDENT LA DETENTE EST UNE CONCEPTION POLITIQUE
EN VUE DE DEFENDRE SES PROPRES CONVICTIONS ET INTERETS,
ET DE CREER DES CONDITIONS FAVORABLES A UNE SOLUTION DES
PROBLEMES EXISTANTS. ELLE N'A RIEN A VOIR AVEC UNE POLITIQUE
D'APAISEMENT OU DE PRESTATIONS PREALABLES. EN MEME TEMPS,
ELLE VISE A EVITER DES MODIFICATIONS ANORMALEMENT RAPIDES OU
HORS DE PROPORTION DANS LA SITUATION INTERNATIONALE DE
CONFIDENTIAL

PAGE 03 NATO 00563 01 OF 04 021126Z

NATURE A COMPROMETTRE L'EQUILIBRE ET LA STABILITE EXISTANTS,
A TRANSFORMER CETTE CONJONCTION OU A LA DETRUIRE, CE QUI
MENACERAIT LA DETENTE ET SON AVENIR.

4. LA NOTION DE DETENTE S'OPPOSE A CELLE DE GUERRE FROIDE:
ELLE EST NEE DE L'ABSENCE DE CONFLIT ARME ET DE CRISE AIGUE
ENTRE L'OUEST ET L'EST, ET CE QUI DISTINGUE L'ETAT ACTUEL
DES RELATIONS EST-OUEST DE CELUI DE LA GUERRE FROIDE EST
SURTOUT QUE CHAQUE COTE, TOUT EN GARDANT SES OBJECTIFS
A LONG TERME, EST INFLUENCE DANS SA POLITIQUE
ACTUELLE PAR LA NOTION DU "MODUS VIVENDI" ET PAR LE FAIT
QUE LES DEUX COTES ONT DEVELOPPE UNE MULTIPLICITE DE CONTACTS
COUVRANT PRESQUE TOUS LES DOMAINES. LA DETENTE IMPLIQUE
L'ELIMINATION DES ATTITUDES QUI ONT ETE LES CAUSES TRADI-
TIONNELLES DE CONFLITS: LES APPETITUS DE PUISSANCE, LES
REVENDICATIONS TERRITORIALES, LE DESIR D'ACCROITRE SA ZONE
D'INFLUENCE, OU LA RECHERCHE D'AVANTAGES ECONOMIQUES UN-
ILATERAUX.

CONFIDENTIAL

PAGE 01 NATO 00563 02 OF 04 021145Z
ACTION EUR-12

Margaret P. Grafeld Declassified/Released US Department of State EO Systematic Review 22 May 2009

Margaret P. Grafeld Declassified/Released US Department of State EO Systematic Review 22 May 2009

INFO OCT-01 ISO-00 CIAE-00 PM-04 INR-07 L-03 ACDA-07
NSAE-00 PA-01 SS-15 PRS-01 SP-02 USIA-06 TRSE-00
SAJ-01 DODE-00 H-01 NSC-05 CU-02 EB-08 /076 W
----------021204Z 020081 /12
P 020857Z FEB 77
FM USMISSION NATO
TO SECSTATE WASHDC PRIORITY 1469
AMEMBASSY BONN
AMEMBASSY BRUSSELS
AMEMBASSY COPENHAGEN
AMEMBASSY DUBLIN
AMEMBASSY LONDON
AMEMBASSY LUXEMBOURG
AMEMBASSY PARIS
AMEMBASSY PARIS
AMEMBASSY ROME
AMEMBASSY THE HAGUE
USMISSION EC BRUSSELS

C O N F I D E N T I A L SECTION 2 OF 4 USNATO 0563

DEPARTMENT FOR EUR/RPM

5. PORU LES PAYS OCCIDENTAUX, LA DETENTE EST PERCUE COMME UNE POLITIQUE VISANT, SUR LA BASE D'UN EQUILIBRE POLTIQUE ET MILITAIRE, A ASSURER DANS LES RELATIONS EST-OUEST LE RESPECT MUTUEL DE CONCEPTIONS POLITIQUES DIFFERENTES. POUR L'URSS ET SES ALLIES, LA DETENTE EST EN SOMME SYNONYME DE "COEXISTENCE PACIFIQUE": ELLE DOIT ETRE "IRREVERSIBLE" C-EST-A-DIRE QU'ELLE CONSISTE A ECARTER TOUTE POSSIBILITE D'UN RETOUR A LA GUERRE FROIDE, MEME EN FACE D'UN COMPORTEMENT DE LA PART DES SOVIETIQUES QUI SERAIT A NOS YEUX CONTRAIRE A UN CLIMATE DE CONFIANCE ET DE COOPERATION. ELLE PERMET LA MARCHE VERS DE NOUVELLES CONQUETES POLITIQUES ET IDEOLOGIQUES, C'EST DONC LA POURSUITE D'OBJECTIFS INCHANGES PAR DES MOYENS DIFFERENTS. POUR
CONFIDENTIAL

PAGE 02 NATO 00563 02 OF 04 021145Z

LES UNS, LE BUT EST LA PAIX SANS VICTOIRE, POUR LES AUTRES LA VICTOIRE SANS GUERRE.

6. DANS LA CONCEPTION OCCIDENTALE, LA POLITIQUE DE DETENTE PEUT ETRE CARACTERISEE COMME UNE POLITIQUE DE MODERATION VOLONTAIRE. AU LIEU D'ABOUTIR A DES CONFLITS ARMES OU DE SE TRADUIRE PAR UNE EXPLOITATION ABUSIVE DE SITUATIONS TROUBLEES, LES TENSIONS ET RIVALITES INEVITABLES ENTRE L'EST ET L'OUEST DEVRAIENT DONC DEBOUCHER NORMALEMENT SUR DES NEGOCIATIONS.

UN EXEMPLE EN EST L'ACCORD QUADRIPARTITE SUR BERLIN, LA CONCLUSION DUQUEL ENTRE AUTRES, A PERMIS AUX PAYS DE L'OUEST D'ACCEPTER L'IDEE DE LA CSCE. AUSSI, LES PARTICIPANTS A LA

Margaret P. Grafeld Declassified/Released US Department of State EO Systematic Review 22 May 2009

Margaret P. Grafeld Declassified/Released US Department of State EO Systematic Review 22 May 2009

CONFERENCE ONT-ILS EXPRIME, DANS L'ACTE FINAL, LEUR DETER-
MINATION A ASSURER LE BENEFICE DECOULANT DES RESULTATS DE LA
CONFERENCE ENTRE LEURS ETATS ET DANS TOUTE L'EUROPE
- C'EST-A-DIRE AUSSI A BERLIN - ET, PAR LA, A ELARGIR,
APPROFONDIR ET A RENDRE CONTINU ET DURABLE LE COURS DE LA
DETENTE. IL N'EST DONC PAS POSSIBLE DE DISSOCIER BERLIN
DU PROCESSUS DE LA DETENTE.

7. EN DEPITE DE LEURS SYSTEMES POLITIQUES INCONCILIABLES,
LES PAYS DE L'EST ET DE L'OUEST, INTERDEPENDANTS SUR BEAUCOUP
DE TERRAINS, SONT CONFRONTES A DIVERS PROBLEMES IDENTIQUES
ET PERMANENTS: ENERGIE, RESSOURCES ALIMENTAIRES D'UNE POPULATION
MONDIALE CROISSANT D'UNE FACON DESORDONNEE, USAGE DES OCEANS,
PROTECTION DE MILIEUX NATURELS, RELATIONS ECONOMIQUES ET
SURTOUT, INTERET RECIPROQUE A EVITER DES EVENEMENTS CATAS-
TROPHIQUES. CECI POURRA LES CONDUIRE VERS UNE COOPERATION
MENANT A LA CREATION D'UN RESEAU D'INTERETS COMMUNS QUI
DONNERAIT A LA POLITIQUE DE DIALOGUE ET DE DETENTE UNE SIGNI-
FICATION PLUS CONCRETE, ET QUI DONNERAIT AUX RAPPORTS POLI-
TIQUES UN CARACTERE DE STABILITE ET DE PERMANENCE. POUR
CETTE RAISON AUSSI, LA DETENTE EST ENTIEREMENT DOMPATIBLE
AVEC LES INTERETS DE L'OUEST.
CONFIDENTIAL

PAGE 03 NATO 00563 02 OF 04 021145Z

8. LA DETENTE, POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF QUE NOUS LUI
ASSIGNONS, DOIT ETRE EVOLUTIVE ET DYNAMIQUE. ELLE NE PEUT
SE LIMITER A TIRER LES CONSEQUENCES D'UNE SITUATION DE FAIT,
ELLE DOIT DEVENIR LE POINT DE DEPART D'UREPOLITIQUE VISANT A
PROMOUVOIR UN ORDRE INTERNATIONAL PLUS STABLE.

LA DETENTE NE DOIT PAS CONSACRER LE MAINTIEN DE ZONES
D'INFLUENCE PROVILEGIEES, MAIS FACILITER LES DIALOGUES ENTRE
ETATS DE FACON A ASSURER UN DEVELOPPEMENT PLUS HARMONIEUX
DES RAPPORTS EST-OUEST.

9. LA SUPPRESSION DES DROITS DE L'HOMME ET LES LIBERTES
FONDAMENTALES DANS DES PAYS TOTALITAIRES A UNE INFLUENCE
DIRECTOR SUR LEURS RELATIONS AVEC D'AUTRES PAYS, ET DONC,
DANS LES RELATIONS EST-OUEST, SUR LA DETENTE. IL EST LEGITIME,
ET CONFORME AUX PRINCIPES DE L'ACTE FINAL, D'ATTIRER
L'ATTENTION DES PAYS DE L'EST SUR CE FAIT ET DE DEFENDRE LES
DROITS DE L'INDIVIDU, TELS QU'ILS ONT ETE PRECISES DANS
LA 'DECLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME'.

10. UNE POLITIQUE DE DETENTE DOIT COMPORTER SIMULTANEMENT
DES ASPECTS POLITIQUES ET DES ASPECTS SPECIFIQUEMENT MILITAIRES.
CES ASPECTS SONT INDISSOLUBLEMENT LIES. LA POLITIQUE DE
DETENTE NE PEUT SE CONCENTRER SUR UN ELEMENT EN NEGLIGEANT
LES AUTRES. ELLE EST INDIVISIBLE.

CONFIDENTIAL

Margaret P. Grafeld Declassified/Released US Department of State EO Systematic Review 22 May 2009

Margaret P. Grafeld Declassified/Released US Department of State EO Systematic Review 22 May 2009

ACTION EUR-12

INFO OCT-01 ISO-00 CIAE-00 PM-04 INR-07 L-03 ACDA-07
NSAE-00 PA-01 SS-15 PRS-01 SP-02 USIA-06 TRSE-00
SAJ-01 DODE-00 H-01 NSC-05 EB-08 CU-02 /076 W
----------021210Z 020314 /11
P 020857Z FEB 77
FM USMISSION NATO
TO SECSTATE WASHDC PRIORITY 1470
INFO AMEMBASSY BONN
AMEMBASSY BRUSSELS
AMEMBASSY COPENHAGEN
AMEMBASSY DUBLIN
AMEMBASSY LONDON
AMEMBASSY LUXEMBOURG
AMEMBASSY PARIS
AMEMBASSY ROME
AMEMBASSY THE HAGUE
USMISSION EC BRUSSELS

C O N F I D E N T I A L SECTION 3 OF 4 USNATO 0563

DEPARTMENT FOR EUR/RPM

11. EN QUELQUE SORTE, UNE CERTAINE PARITE NUCLEAIRE ENTRE LES SUPER-PUISSANCES EST A LA BASE DE LA DETENTE TELLE QU' ELLE SE MANIFESTE AUJOURD'HUE.

LA DETENTE A AUSSI BESOIN D'UN EQUILIBRE MILITAIRE REGIONAL ENTRE LES FORCES OCCIDENTALES ET CELLES DES PAYS DE L'EST, QUI PERMET AUX PAYS CONCERNES D'AGIR DE FACON LIBRE ET RESPONSABLE. DANS CE STADE UNE SECURITE POLITIQUE QUI REMPLACERAIT LA SECURITE BASEE SUR LA DISSUASION N'EXISTE PAS. LA POLITIQUE DE DETENTE N'EN POURRA FOURNIR QUE DES ELEMENTS. ELLE NE SERA PAS EN MESURE D'ETABLIR UN ETAT DE SECURITE POLITIQUE EN EUROPE RENDANT SUPERFLU L'EQUILIBRE DES FORCES MILITAIRES.
CONFIDENTIAL

12. LA MODERATION VOLONTAIRE, LE DIALOGUE QUI DOIT CONDUIRE A UNE POLITIQUE DE COOPERATION CONNAIT DES LIMITES CAR IL FAUT ADMETTRE DEUX EVIDENCES:

LA RIVALITE ENTRE LE MONDE DEMOCRATIQUE ET PLURALISTE ET LE MONDE COMMUNISTE ET TOTALITAIRE EST LE RESULTAT DE DEUX CONCEPTIONS DIFFERENTES DE LA SOCIETE L'UNION SOVIETIQUE, GARDIENNE DE LA DOCTRINE COMMUNISTE, PRETEND NE PAS VOULOIR METTRE DE SOURDINE A LA "LUTTE IDEOLOGIQUE". LES PAYS OCCIDENTAUX INSISTENT SUR LES VALEURS DEMOCRATIQUES DONT ILS SE RECLAMENT: DROITS DE L'HOMME, PLURALISME POLITIQUE, ET SUR

Margaret P. Grafeld Declassified/Released US Department of State EO Systematic Review 22 May 2009

Margaret P. Grafeld Declassified/Released US Department of State EO Systematic Review 22 May 2009

DES CONDITIONS IDENTIQUES POUR LA COMPETITION IDEOLOGIQUE
DANS LES DEUX BLOCS.

LE FOND DES QUESTIONS IDEOLOGIQUES N'EST DONC PAS
NEGOCIABLE, MAIS UN CERTAIN DEGRE DE MODERATION UNI-
LATERALE VISANT SURTOUT LES MOYENS AVEC LESQUELS LA
CONFRONTATION EST MENEE EST BIEN CONCEVABLE.
INDEPENDAMMENT DE LA CONFRONTATION IDEOLOGIQUE, LA
RIVALITE ET LA COMPETITION EN MATIERE D'INTERETS ET
DE PUISSANCE SUBSISTENT ENTRE CES DEUX MONDES.

III DEFINITION CIRCONSTANCIEE DE LA DETENTE

(A) GENERAL

1. LA DETENTE EST UN PROCESSUS D'AMELIORATION PROGRESSIVE DES
RELATIONS ENTRE LES PAYS DE L'EST ET DE L'OUEST, AUSSI BIEN
SUR LE PLAN BILATERAL QUE MULTILATERAL. ELLE SUPPOSE UNE
CERTAINE COOPERATION NOTAMMENT OU ELLE CORRESPOND A L'INTERET
RECIPROQUE, ET LA MODERATION DANS LES METHODES DE CONFRONTATION
LA OU LA COOPERATION N'EST PAS POSSIBLE (PAR EXAMPLE
L'IDEOLOGIE).

2. LES RAPPORTS ENTRE L'EST ET L'OUEST COUVRENT UN GRAND
CONFIDENTIAL

PAGE 03 NATO 00563 03 OF 04 021207Z

NOMBRE DE DOMAINES: POLITIQUE INTERNATIONAL, DOMAINE MILITAIRE,
ECONOMIQUE, IDEOLOGIQUE, HUMANITAIRE, CULTUREL. ILS ONT DES
ASPECTS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS, OFFICIELS ET PRIVES.
TOUS CES DOMAINES COMPTENT POUR LA DETENTE: NEGLIGER OU
EXCEPTER CERTAINS DOMAINES PEUT EN EFFET ENTRAINER UNE AUG-
MENTATION DE LA TENSION ENTRE DES ETATS APHFSOANT AUX DEUX
GROUPES. AUTREMENT DIT, LA DETENTE EST EN PRINCIPLE GLOBALE.
IL FAUT REJETER TOUTE APPROCHE SLECTIVE CLASSANT CERTAINS
DOMAINES OU REGIONS GEOGRAPHIQUES COMME CONCERNANT LA DETENTE
ET D'AUTRES COMME NE LA CONCERNANT PAS.

3. DONC, LA DETENTE EST EN PRINCIPLE GLOBABLE ET INDIVISIBLE:
IL Y A CORRELATION ENTRE LES DIVERS DOMAINES EVOQUES CI-
DESSUS, ET DES PROGRES DANS UN DOMAINE AURONT DES CONS-
EQUENCES FAVORABLES DANS D'AUTRES DOMAINES. DE MEME, LA
STAGNATION DANS UN DOMAINE AURA DES EFFETS DEFAVORABLES DANS
D'AUTRES. CETTE INDIVISIBILITE DOIT EGALEMENT ETRE COMPRISE
AU SENS GEOGRAPHIQUE.

CELA NE SIGNIFIC PAS QUE LA DETENTE NE PUISSE PROGRESSER
QUE SUR UN LARGE FRONT HOMOGENE.

CONFIDENTIAL

PAGE 01 NATO 00563 04 OF 04 021200Z

Margaret P. Grafeld Declassified/Released US Department of State EO Systematic Review 22 May 2009

Margaret P. Grafeld Declassified/Released US Department of State EO Systematic Review 22 May 2009

ACTION EUR-12

INFO OCT-01 ISO-00 CIAE-00 PM-04 INR-07 L-03 ACDA-07
NSAE-00 PA-01 SS-15 PRS-01 SP-02 USIA-06 TRSE-00
SAJ-01 DODE-00 H-01 NSC-05 CU-02 EB-08 /076 W
----------021203Z 020225 /11
P 020857Z FEB 77
FM USMISSION NATO
TO SECSTATE WASHDC PRIORITY 1471
INFO AMEMBASSY BONN
AMEMBASSY BRUSSELS
AMEMBASSY COPENHAGEN
AMEMBASSY DUBLIN
AMEMBASSY LONDON
AMEMBASSY LUXEMBOURG
AMEMBASSY PARIS
AMEMBASSY ROME
AMEMBASSY THE HAGUE
USMISSION EC BRUSSELS

C O N F I D E N T I A L SECTION 4 OF 4 USNATO 0563

CELA NE SIGNIFIE PAS NON PLUS QU'UL FAILLE CHOSIIR UNE APPROCHE DU TOUT OU RIEN, LE PROGRES DANS UN DOMAINE OU IL APPARAIT POSSIBLE ETANT RETARDE TANT QUE L'ON N'OBTIENT AUCUN RESULTAT DANS D'AUTRES. EN REVANCHE, CELA SIGNIFIE QUE DANS L'EVALUATION DE LA SITUATION EN MATIERE DE "DETENTE" CONSIDEREE DANS SON ENSEMBLE - SITUATION QUI PARFOIS EST PRESENTEE SOUS UN JOUR TROP OPTIMISTE PAR L'URSS ET SES PARTENAIRES - IL FAUDRA CONSIDERER LA SITUATION DANS TOUS LES DOMAINES.

4. LE PROCESSUS DE DETENTE SE DEROULE TANT AU NIVEAUR DES'ETATS QU'A CELUI DES PEUPLES ET DES INDIVIDUS. C'EST PURRQUOI LE RESPECT POUR LES DROITS DE L'HOMME ET LES LIBERTES FONDAMENTALES ET POUR LE DROIT DES PEUPLES A DESPOSER D'EUX-MEMES, MONTRE PAR CHAQUE ETAT DANS SON COMPORTEMENT ENVERS LES INDIVIDUS ET LES PEUPLES, CONTRIBUE A DETERMINER L'ETAT DE LA DETENTE
CONFIDENTIAL

PAGE 02 NATO 00563 04 OF 04 021200Z

MEME.
(B) L'ASPECT IDEOLOGIQUE

5. LA DIFFERENCE D'APPROCHE DE L'EST ET DE L'OUEST DANS LE DOMAINE IDEOLOGIQUE FAIT QU'UL Y A ICI UNE MARGE PERMETTANT DE POSER DES CONDITIONS AU COMPORTEMENT DE L'URSS SANS QUE CELA AIT DES CONSEQUENCES POUR LA LIBERTE OCCIDENTALE EN MATIERE DE CONVICTION ET D'INFORMATION.

6. EN EFFET, LES SOVIETIQUES COMBATTENT LE SYSTEME SOCIAL OCCIDENTAL EN TANT QUE TEL ET PROCLAMENT QU'IL EST CONDAMNE PAR L'HISTORIE (L'IDEOLOGIE MASQUANT D'AILLEURS SOUVENT DES TENTATIVES POUR ETENDRE LEUR PUISSANCE). ILS AFFIRMENT LA LEGIT-

Margaret P. Grafeld Declassified/Released US Department of State EO Systematic Review 22 May 2009

Margaret P. Grafeld Declassified/Released US Department of State EO Systematic Review 22 May 2009

IMITE D'UNE LUTTE IDEOLOGIQUE QUI VISE A SAPER LES FONDEMENTS
DE CE SYSTEME ET DIFFUSENT LEUR PROPAGENDE DANS LES PAYS
OCCIDENTAUX OU CELLE-CI PEUT CIRCULER PRESQUE SANS ENTRAVES.

7. EN MEME TEMPS, ET AU NOM DE CETTE VERITE HISTORIQUE SUPE-
RIEURE DONT ILS SERAIENT LES DEPOSITAIRES, LES SOVIETIQUES
DENIENT AUX OCCIDENTAUX LE DROIT DE CIRTIQUER LEUR SYSTEME,
END PRETENDANT QU'IL S'AGIRAIT D'UNE "ACTION SNVERSIVE",
D'UNE "INGERENCE DANS LEURS AFFAIRES INTERIEURES" OU D'INIT-
IATIVES "CONTRAIRES A LA PAIX". CETTE ATITITUDE PERMET AUSSI
A CERTAINS PAYS DE L'EST DE JUSTIFIER LES OBSTACLES PPPOSES
A UNE PLUS LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES ET DES INFORMATIONS,
COMME PREVUE PAR L'ACTE FINAL.

8. CETTE PRETENTION DES PAYS DE L'EST A IMPOSER UNE PAREILLE
ASYMETRIE, A PRONER LA LUTTE IDEOLOGIQUE A SENS UNIQUE EN REFUS-
ANT LA CONFRONTATION DES IDEES, EST CONTRAIRE A LA DETENTE
TELLE QUE LA CONCOIVENT LES OCCIDENTAUX.

9. IL EXISTE UNE CERTAINE ANALOGIE AVEC LES CHAPITRES CONTACTS
ET INFORMATION DE LA TROISIEME CORBEILLE DE LA CSCE: LA AUSSI,
LES DEUX PARTIES ONT SOUSCRIT A DES OBLIGATIONS QUI PESENT PLUS
LOURDEMENT SUR L'EST QUE SUR L'OUEST. LA AUSSI, L'URSS A
CONFIDENTIAL

PAGE 03 NATO 00563 04 OF 04 021200Z

LONGTEMPTS SOUTENU QUE CES QUESTIONS N'ETAIENT PAS PERTINENTES
POUR LA DETENTE
OU POUR LA CSCE.
(C) L'ASPECT MILITAIRE

10. LA DETENTE NE POURRA ETRE BASEE QUE SUR UN EQUILIBRE
MILITAIRE TANT MODIAL QUE REGIONAL.
CECI SIGNIFIE QUE L'OCCIDENT NE NEGLIGE PAS LES EFFORTS NECESSAIRES
AU MAINTIEN DE CET EQUILIBRE ET QUE JOUEST ET L'EST S'
EFFORCENT D'ETABLIR UNE SITUATION MILITAIRE STABLE. UNE TELLE
POLITIQUE EXIGE LA MODERATION DANS LE DOMAINE MILITAIRE.
CECI IMPLIQUE D'UNE PART QUE NI L'EST NI L'OUEST, COMPTE TENU DE
CE QUE L'AUTRE PARTIE FAIT, N'ACCROISSENT OU NE DEPLOIENT LEURS
FORCES DE TELLE SORTE QUE LA MENACE POUR CETTE AUTRE PARTIE
AUGMENTE DE FACON INACCEPTABLE. CECI IMPLIQUE D'AUTRE PART
QUE TOUS LES EFFORTS SOIENT FAITS POUR PARVENIR A DES PROGRES
REELS DANS LA VOICE DU DESARMEMENT.
END TEXT.STRAUSZ-HUPE

CONFIDENTIAL

<< END OF DOCUMENT >>

Margaret P. Grafeld Declassified/Released US Department of State EO Systematic Review 22 May 2009

Message Attributes

Automatic Decaptioning: X
Capture Date: 30-Aug-1999 12:00:00 am
Channel Indicators: n/a
Current Classification: UNCLASSIFIED
Concepts: n/a
Control Number: n/a
Copy: SINGLE
Sent Date: 02-Feb-1977 12:00:00 am
Decaption Date: 01-Jan-1960 12:00:00 am
Decaption Note:
Disposition Action: RELEASED
Disposition Approved on Date:
Disposition Case Number: n/a
Disposition Comment: 25 YEAR REVIEW
Disposition Date: 22 May 2009
Disposition Event:
Disposition History: n/a
Disposition Reason:
Disposition Remarks:
Document Number: 1977NATO00563
Document Source: ADS
Document Unique ID: 00
Drafter: n/a
Enclosure: n/a
Executive Order: 11652 GDS
Errors: n/a
Expiration:
Film Number: n/a
Format: TEL
From: NATO
Handling Restrictions: n/a
Image Path:
ISecure: 1
Legacy Key: link1977/newtext/t19770298/baaabbok.tel
Line Count: 427
Litigation Code IDs:
Litigation Codes:
Litigation History:
Locator: TEXT ON-LINE
Message ID: 6ae221cf-c288-dd11-92da-001cc4696bcc
Office: ACTION EUR
Original Classification: CONFIDENTIAL
Original Handling Restrictions: n/a
Original Previous Classification: n/a
Original Previous Handling Restrictions: n/a
Page Count: 8
Previous Channel Indicators:
Previous Classification: CONFIDENTIAL
Previous Handling Restrictions: n/a
Reference: (A) LONDON 01509, (B) 76 USNATO 5736
Retention: 0
Review Action: RELEASED, APPROVED
Review Content Flags:
Review Date: 23-Nov-2004 12:00:00 am
Review Event:
Review Exemptions: n/a
Review Media Identifier:
Review Release Date: n/a
Review Release Event: n/a
Review Transfer Date:
Review Withdrawn Fields: n/a
SAS ID: 3471677
Secure: OPEN
Status: NATIVE
Subject: EC-9 PAPER OF DEFINITION OF DETENTE
TAGS: NATO, PFOR, CSCE, EEC, UK
To: STATE INFO BONN MULTIPLE
Type: TE
vdkvgwkey: odbc://SAS/SAS.dbo.SAS_Docs/6ae221cf-c288-dd11-92da-001cc4696bcc
Review Markings:
Margaret P. Grafeld
Declassified/Released
US Department of State
EO Systematic Review
22 May 2009
Markings: Margaret P. Grafeld Declassified/Released US Department of State EO Systematic Review 22 May 2009